

Le petit Cosnacais

Mai 2022





> LA LETTRE DU MAIRE

Chères Cosnacaises, chers Cosnacais,

Le **Petit Cosnacais** est en deuil. Notre ami Cosnacais d'adoption, notre « historien local » si investi sur notre Commune, Dominique LESTANI, nous a quittés prématurément. Il était l'auteur de la dernière page de notre bulletin municipal depuis plusieurs années. Il nous racontait l'histoire de Cosnac, village par village, personnage par personnage, d'anecdotes en anecdotes...

J'ai eu l'honneur de « travailler » avec lui sur la rencontre entre Daniel de Cosnac et Molière ; lui pour la partie Cosnac, moi pour la partie Molière. Nous envisagions, pour les 400 ans de la naissance de Jean-Baptiste Poquelin une conférence commune...

A Mireille, son épouse, à ses enfants, sa famille et ses proches je renouvelle, au nom du Conseil Municipal, ma reconnaissance et mes condoléances : « Et l'absence de ceux qu'on aime, quelque peu qu'elle dure, a toujours trop duré » a écrit Molière.

A l'unanimité le Conseil Municipal a voté le budget 2022.

Même si les finances de la Commune sont toujours très « contraintes », nous n'avons pas augmenté la taxe communale sur le foncier bâti, considérant l'augmentation des bases décidée par l'Etat.

À nous de gérer au mieux, au plus juste.

Les coûts grandissants de l'énergie impactent, comme pour vous, notre Commune et nous amènera à envisager de nouvelles économies comme, par exemple, l'extinction raisonnée partielle ou totale de l'éclairage public que nous continuons (après cette année Les Pins et le Bourg) à transformer en LED, (d'ici 2023 : Allée du Pian, la départementale Graulière Le Paysse, avenue d'Ayras, Impasse Clos des Jarriges, Impasse du Jardinier, Allée Edmond Michelet, Allée Georges Cabanis, Place du Pouget, Puy Tudole)

Moins de recettes, moins d'investissements, mais toujours des programmations :

- Les travaux Route du Saule vont se poursuivre et s'accélérer,
- Nous devrions installer des jeux pour enfants dans le Parc Public du château (Fonds Européens 80%),
- Un court de tennis devrait être complètement réhabilité et sécurisé (Fonds Européens 80%)
- Avec le club les vestiaires du foot devraient être reconsidérés,
- Sont prévus la réfection voiries de la Verdrenne Basse, du Pradel, de Régnac (+ zone Précitol), de La Gaillardie, une nouvelle tranche

des trottoirs des Bouleaux... et, bien-sûr, l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie communale en général...

- Des études en cours concernent les logements du bâtiment où l'on trouve La Poste ; la circulation dans le centre bourg (devant auberge et église, à proximité du Centre de Loisirs) ; le groupe scolaire & le périscolaire...

L'arrêt du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été présenté au Conseil Municipal du 13 Mai rendant public le zonage pressenti. Ensuite, vers Septembre Octobre, un Commissaire Enquêteur sera nommé, il recevra et commencera son travail avant que le PLU, selon accords de l'Etat et des instances qui interviennent, soit définitivement adopté.

Je rappelle que les élus ne reçoivent plus dans le cadre du PLU. Les demandes faites par écrit seront portées à la connaissance du Commissaire Enquêteur.

À MON GRAND REGRET, je rappelle une nouvelle fois que les travaux engendrant du bruit sont encadrés par un arrêté préfectoral, trop rarement respecté.

Il précise (entre autres) : « ... les travaux de bricolages et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** : de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30
- **Les samedis** : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10H00 à 12H00

...et je ne reviens pas sur les divagations d'animaux sans surveillance de leurs maîtres, les feux de végétaux ou déchets pourtant interdits, le non-respect des limitations de vitesse sur nos routes...

Par ailleurs, nous avons multiplié les plaintes à propos de dépôts d'ordure sauvages constatés. Des caméras surveillent Cosnac, il est hors de question que ces incivilités ne soient pas punies et condamnées.

Je précise de plus que les services techniques, quand les dépôts sont sur le domaine public, font de leur mieux pour débarrasser et nettoyer... mais est-ce leur rôle ? Enfin, quand ces dépôts malfaisants sont faits chez des particuliers : c'est au propriétaire des terrains à porter plainte et à nettoyer. Nous leur transmettons, dans la mesure du possible, les informations que nous détenons en liaison avec la gendarmerie.

Toutes les communes constatent une recrudescence de ces infractions inciviles. C'est lamentable et dégradant pour celles et ceux qui les commettent et pour celles et ceux qui les subissent !

Enfin, pour terminer sur une note plus optimiste, j'espère que le COVID et la Russie nous laisseront en paix (pensée solidaire pour le peuple Ukrainien) pour profiter de l'été cosnacais festif que nous préparons nos associations (auxquelles nous avons versé sur les trois dernières années les mêmes subventions pour préparer l'après COVID) et particulièrement le Comité des Fêtes qui, parfois en partenariat avec la Municipalité et toujours avec son soutien, envisage de beaux moments à la hauteur de leur talent et de l'investissement des bénévoles.

Dans l'attente de vous retrouver, les élus Cosnacais et le Personnel Communal se joignent à moi pour vous souhaiter le soleil du cœur et du climat.

Gérard SOLER, Maire de COSNAC,

Conseiller Départemental de la Corrèze,
1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération du Bassin de Brive

> CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2022

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie : www.cosnac.fr et les délibérations sont consultables en mairie.

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE**• Avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Turenne.**

La commune de Turenne a prescrit la procédure de modification n° 2 de son PLU afin de changer de classification une partie de la parcelle C 630 et une partie de la parcelle C 632. Conformément à la législation, le conseil municipal de Cosnac doit émettre un avis sur cette modification. Ces parcelles n'étant pas limitrophes de notre commune, il est proposé d'émettre un avis favorable.

> Adoptée à l'unanimité

• Avis sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Malemort-sur-Corrèze.

La commune de Malemort a prescrit une révision générale du PLU. Conformément à la législation, le conseil municipal de Cosnac doit émettre un avis sur le projet de révision générale du PLU de Malemort.

> Adoptée à la majorité – 3 voix contre – 5 abstentions

• Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Venarsal.

Par délibération du 30 octobre 2014, la commune de Venarsal a prescrit l'élaboration de son PLU. La procédure a été mise en place au cours des années 2014 à 2021 et le conseil municipal de Malemort a approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet d'élaboration du PLU. Conformément à la réglementation, la commune de Cosnac étant limitrophe de Malemort, le conseil municipal de Cosnac doit émettre un avis.

> Adoptée à la majorité – 1 abstention

• Renouvellement de la commission intercommunale pour l'accessibilité.

Par délibération du 13 décembre, l'agglomération de Brive a approuvé le renouvellement de la commission intercommunale pour l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports d'intérêt communautaires. Il est proposé de désigner comme représentants de la Commune : Philippe MARTIN, en qualité de représentant titulaire et Corinne FERLAND en qualité de représentant suppléant.

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES**• Aménagement d'espaces publics - Demande de subvention DETR**

Les travaux envisagés concernent la réfection d'un tronçon de la route du Saule. Ces travaux d'aménagement de sécurité sont réalisés dans le cadre d'un projet global de restructuration de cette route, ils se dérouleront en 4 tranches sur 4 années prévisionnelles et le montant de l'opération (tranche 2) a été estimé à 177 232,85 € HT. Il convient donc de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 52 500 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Programme « Ecoles Numériques » - demande de subvention DETR.

Les écoles élémentaires et maternelles sont dotées d'un socle numérique depuis plusieurs années. L'ensemble des classes a bénéficié de l'installation de tableaux blancs interactifs (TBI), de vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et d'ordinateurs portables dédiés au VPI. Ce matériel étant vieillissant, il est nécessaire de renouveler 2 VPI de l'école élémentaire et d'acquérir un ordinateur portable pour la direction, et ce, pour un montant de 6 956,02 € HT. Il convient de solliciter une subvention DETR à hauteur de 3 108,72 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Rénovation énergétique d'équipements sportifs - Demande de subvention DETR.

Certains équipements sportifs créés dans les années 1980 sont devenus vétustes et très énergivores et nécessitent donc une rénovation complète des éclairages pour le tennis et la pétanque, et une rénovation thermique des vestiaires dédiés au football. Les travaux d'éclairage permettront d'obtenir un niveau d'éclairage conforme aux exigences des différentes fédérations sportives, de réaliser des économies d'énergie en déployant de la technologie LED, et sont estimés à 28 595,20 €.

Les vestiaires du football nécessitent une rénovation thermique afin d'être moins éner-

giques et plus qualitatifs. Le montant des travaux est estimé à 22 097,62 €.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux, il convient de solliciter une subvention DETR à hauteur de 15 207,85 €. Il est rappelé que ces travaux ne pourront être réalisés que si la subvention est allouée.

> Adoptée à l'unanimité

• Rénovation énergétique d'équipements sportifs – demande de subvention au conseil Départemental.

Les demandes sont identiques à la délibération précédente. Il convient de solliciter une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 15 207,85 €. Il est rappelé également que ces travaux ne pourront être réalisés que si la subvention est allouée.

> Adoptée à l'unanimité

• Adhésion à l'association des Croqueurs de Pommes de la Corrèze.

Les services de la commune souhaitent solliciter l'association des Croqueurs de Pommes de la Corrèze afin de planter des arbres fruitiers à proximité du restaurant scolaire. Cette association permettra également d'organiser des séances d'identification, de taille des arbres fruitiers et de greffage notamment sur des scions de pommiers anciens acquis sur la commune dans la mesure où ces variétés ont un intérêt. Le coût annuel de l'adhésion est de 30 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs séjour vacances de Pâques 2022.

Dans le cadre de l'accueil de Loisirs, il est proposé un voyage au Futuroscope du mardi 19 avril au Jeudi 21 avril 2022 pour 20 enfants de 7 à 12 ans.

Le coût global du séjour en pension complète est estimé à environ 5 000 € (coût du personnel compris) Il est donc proposé au Conseil municipal de valider les tarifs proposés selon les quotients familiaux.

> Adoptée à la majorité – 1 Abstention

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2022

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activités aux services techniques.

Pour la période du 4 avril au 2 octobre, il est nécessaire de recruter un agent contractuel polyvalent à temps complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités aux services techniques.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'emplois saisonniers.

Pour répondre aux besoins de l'Espace municipal Adrien Teyssandier et plus particulièrement de l'accueil de loisirs, il est nécessaire d'anticiper le recours à des agents répondant à un accroissement saisonnier d'activité durant les vacances de Pâques, d'été, de Toussaint et de Noël 2022.

> Adoptée à l'unanimité

• Médecine préventive.

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive. Le centre de Gestion de la Corrèze ayant conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19), il est proposé d'adhérer à ce service pour l'ensemble du personnel. Le coût d'une visite est de 82,53 € HT.

> Adoptée à l'unanimité

• Bail Emphytéotique commune de Cosnac/SEMABL – Cession de droits.

En février 2007, un bail emphytéotique administratif (B.E.A) a été conclu par la commune de Cosnac au profit du Groupement solidaire « AT INGENIERIE » et « LA SEMABL » pour permettre la réalisation d'un centre commercial sur un terrain dont elle est propriétaire. Un avenant n° 1 au B.E.A initial a été approuvé par le conseil municipal le 24 janvier 2008.

Le 12 juillet 2012, la commune de Cosnac a substitué un nouveau bail emphytéotique au précédent, au profit de la SEM 19 en vue de l'installation du bâtiment des médecins et de la pharmacie. Le bail prévoit la possibilité de vendre le bâtiment pour le commerce.

Le 4 avril 2019, la commune de Cosnac a accepté par délibération la vente d'une partie du bâtiment. Dernièrement, Territoires 19 a fait part à la commune d'une négociation engagée avec un médecin qui souhaite acquérir une partie du bâtiment restant afin d'y installer son cabinet médical. Une division parcellaire a été sollicitée afin de scinder la partie restante du bâtiment de la partie terrain. Un accord a été trouvé avec la SCI DARCAN qui va acquérir environ 65m², le document d'arpentage des lots est en cours de réalisation. Il est proposé d'acter le principe de la vente d'une partie du bâtiment à la SCI DARCAN.

Une vente similaire ayant été réalisée en 2019, il sera proposé à la Direction Générale des Finances Publiques de vendre au même prix, soit 36€ le m².

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES

• Voirie route du Saule – Sollicitation du Fonds de Soutien Territorial de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Les travaux d'aménagement de sécurité sont réalisés dans le cadre d'un projet global de restructuration de la route du Saule et se dérouleront en 4 tranches sur 4 années prévisionnelles. Le montant de l'opération (tranche n° 2) a été estimé à 177 232,85 € HT. Pour en effectuer la réalisation, il convient de solliciter le Fonds de soutien Territorial (FST) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à hauteur de 20 % (plafonné à 30 000 €)

> Adoptée à l'unanimité

• Participation financière à la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze.

La participation financière demandée à la commune par la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze s'élève à 6 754,12 € pour 2022

> Adoptée à l'unanimité

• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Brive pour l'année 2020/2021.

La participation aux frais de scolarisation des enfants de Cosnac dans les écoles maternelles et élémentaires de Brive pour l'année 2020-2021 est de 1 246,62 € par enfant en classe maternelle et 571,71€ par enfant en classe élémentaire. La commune de Cosnac doit participer pour 5 enfants en élémentaire, soit 2 858,55 €, aucun enfant n'a été scolarisé en maternelle.

> Adoptée à l'unanimité

• Espace municipal Adrien Teyssandier : tarifs séjour ados vacances d'été 2022.

Dans le cadre des activités de l'Espace municipal Adrien Teyssandier et plus particulièrement du secteur ados de l'accueil de loisirs, il s'avère nécessaire de proposer des tarifs pour le séjour prévu pendant les vacances d'été 2022 à la base de loisirs de Rouffiac (24). Pour les cosnacois ou ceux bénéficiant d'une dérogation, les tarifs varient de 232 € à 512 € et pour les ados des communes extérieures, quel que soit le quotient familial, le tarif du séjour est de 512 €.

Les adolescents qui se sont impliqués dans l'organisation des différentes manifestations (halloween, carnaval, vide ta chambre...) ont récolté des fonds leur permettant de bénéficier d'une réduction de 100 €.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> FINANCES DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

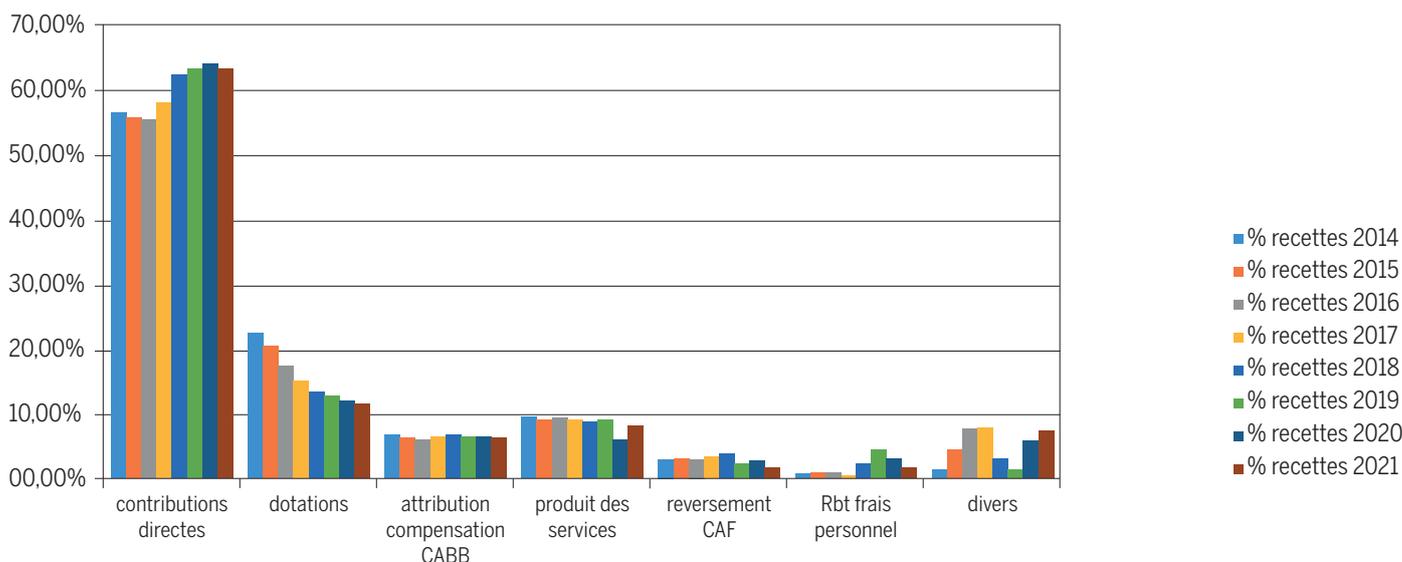
Le compte administratif 2021 fait apparaître un solde positif de 421 526,81 € en fonctionnement et un déficit de 8 103,26 € en investissement qui sont reportés sur le budget primitif 2022.

> Adoptée à l'unanimité

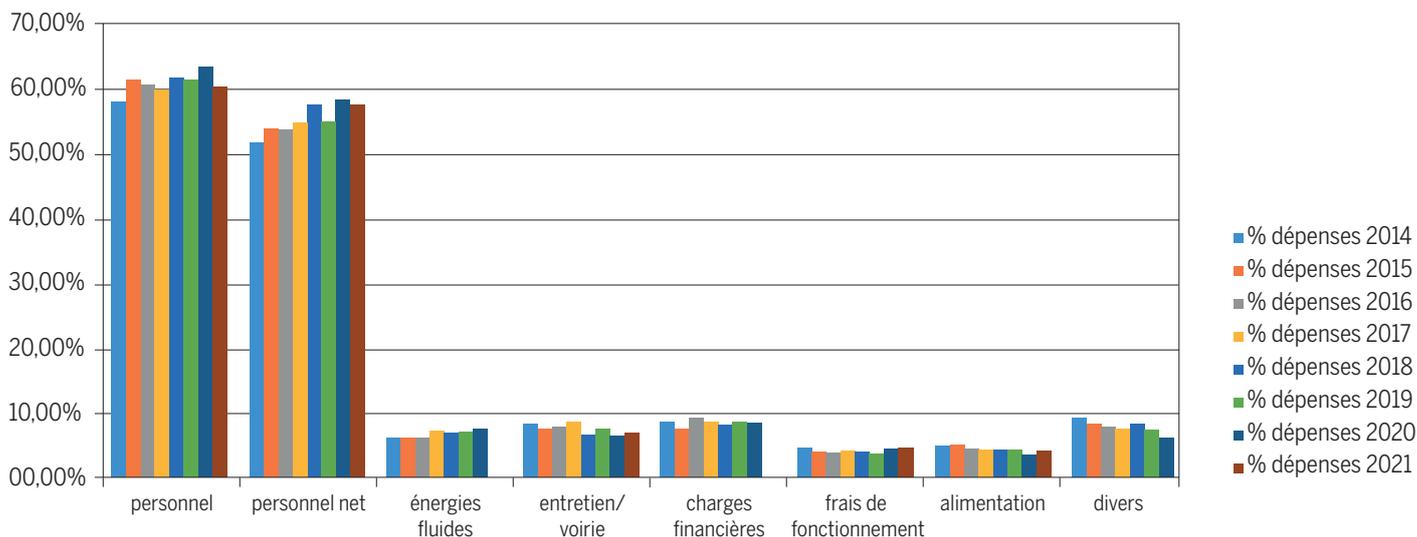
> FINANCES DE LA COMMUNE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	122 272,60 €	665,27 €	-	665,27 €	122 272,66 €
Opérations de l'exercice	1 992 141,39 €	2 913 395,54 €	387 486,08 €	592 738,79 €	2 379 627,47 €	2 884 134,33 €
TOTAUX	1 992 141,39 €	2 413 668,20 €	388 151,35 €	592 738,79 €	2 380 292,74 €	3 006 406,99 €
Résultats de clôture	-	421 526,81 €	-	204 587,79 €	-	626 114,25 €
Restes à réaliser	-	-	301 333,70 €	88 642,50 €	301 333,70 €	88 642,50 €
TOTAUX CUMULÉS	1 992 141,39 €	2 413 668,20 €	689 485,05 €	681 381,29 €	2 681 626,44 €	3 095 049,49 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		421 526,81 €	8 103,76 €			413 423,05 €

Évolution recettes



Évolution dépenses



> FINANCES DE LA COMMUNE (SUITE)

LES TAXES COMMUNALES 2021

L'évolution des taxes pour ces dernières années est la suivante

Le produit de la fiscalité a augmenté de 16 % entre 2014 et 2021.

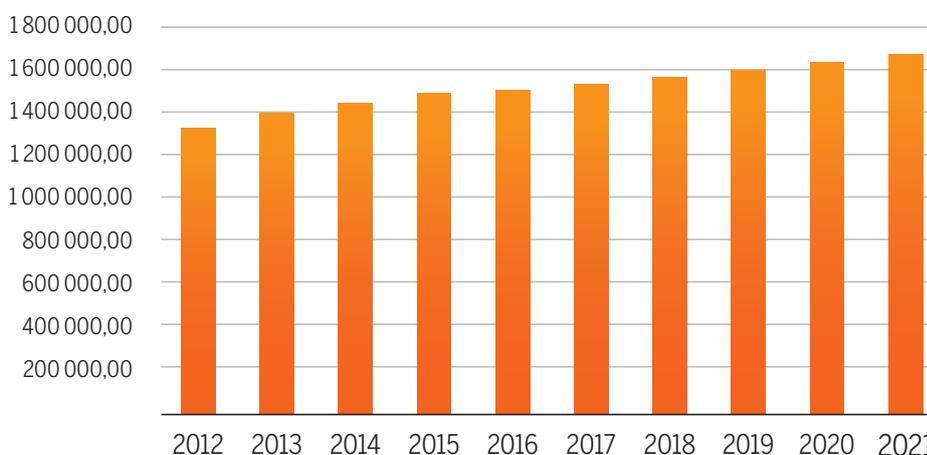
Les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 2014 à savoir TFPB (taxe foncière pour le bâti) 44,53 %, TFNB (taxe foncière non bâti) 81 %.

Ce qui a changé, ce sont les bases d'imposition données par l'état qui ont évolué, expliquant la hausse entre 2014 et 2021.

Une particularité depuis l'année dernière. Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la redescende de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale vers les communes, les conditions de vote des taux sont modifiées.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2021 puis 2022 doit dorénavant intégrer le taux de TFPB départemental de 2020 (soit 21,35%). Par conséquent, le taux de référence 2022 de TFPB communal est composé de la somme du taux communal 2021 de 23,18 % et du taux départemental 2020 de 21,35%, soit 44,53 %. Cela ne

ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITÉ



change cependant rien pour le particulier. Depuis 2020, du fait de la disparition de la taxe d'habitation, ne sont plus votés que les taux du foncier bâti et du foncier non bâti.

> Adoptée à l'unanimité

> Adoptée à l'unanimité

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	2 409 473,81 €	2 287 947,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
Résultat reporté	-	121 526,81 €
TOTAL	2 409 473,81 €	2 409 473,81 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du budget	778 879,24 €	783 983,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	301 333,70 €	88 642,50 €
Résultat reporté	-	204 587,44 €
TOTAL	1 077 212,91 €	1 077 212,91 €
TOTAL DU BUDGET	3 486 686,75 €	3 486 686,75 €

LE BUDGET 2022

Le budget prévisionnel 2022 est de 3 486 686,75 € pour un montant de 3 170 382,28 € en 2020 (voir tableau ci-contre).

Principales dépenses d'investissements retenues sur le budget 2022 :

- Travaux route du Saule : 240 000 €
- Travaux voirie divers : 50 000 €
- Achats fonciers : 1 000 €
- Dénomination des rues : 500 €
- PLU : 7 500 €
- Gros travaux bâtiments communaux : 6 500 €
- Eclairage public : 50 000 €
- Matériel et locaux associatifs : 62 900 €
- Matériel à usage collectif : 2 000 €
- Défense incendie : 1 000 €
- Projet école : 1 000 €
- Matériel bureau et informatique : 14 350 €
- Matériel services techniques : 6 800 €
- Matériel service jeunesse : 4 250 €

> Adoptée à l'unanimité

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au cours de l'année 2021, aucun prêt n'a été contracté.

Cette année les charges d'emprunt ont été de 176 296,35 € pour le capital et 29 513,5 € pour les intérêts.

LA CHARGE PAR HABITANT

Sur la dette totale : le capital restant dû au 31/12/2021 est de 1 459 003,98 € pour 3 059 habitants soit 476,95 €/hab

Sur les remboursements d'emprunts (capital et intérêts) de l'année 2021 : 67,28 €/hab.

Corinne FERLAND
Adjointe déléguée aux finances

> SERVICES TECHNIQUES



Débroussailleuse automotrice

UNE NOUVELLE MACHINE AU SERVICE TECHNIQUE

Comme chacun d'entre nous le remarque chaque fois que l'on entreprend des travaux extérieurs, notre commune est pentue et, si c'est un avantage contre les inondations, c'est surtout un inconvénient majeur pour l'entretien des espaces verts.

Afin de limiter le débroussaillage à la main des talus, des pentes, des recoins, des sous-bois etc... la municipalité s'est équipée d'une débroussailleuse auto motrice des quatre roues. Plus légère, avec un centre de gravité très bas, elle épargnera beaucoup de peine aux employés communaux et leur assurera une meilleure sécurité.

MARCHÉ DE VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES BÂTIMENTS

C'est la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive qui est chargée du renouvellement de ce contrat de 4 ans (Année 2022 à 2025). Ce groupement d'achat est composé de 29 membres dont la Commune de Cosnac. Ce marché qui porte sur la vérification des installations communales (électricité, gaz, parafoudre, alarme incendie, ascenseur, portail automatique, pompe à chaleur dont Puissance supérieure à 12 kwh, installation sportive etc..) a été soumis par 5 sociétés candidates.

C'est la société APAVE SUD EUROPE qui a été la mieux disante, et remplacera DEKRA INDUSTRIAL détentrice du précédent marché.



LA CIRCULATION DANS LE BOURG

Un centre bourg est un lieu de vie, d'échange, de partage de la voie publique, de réunion lors de diverses cérémonies (mariage, enterrement, commémoration etc...). La municipalité envisage de réaménager la circulation automobile en réduisant la vitesse. Force est de constater que beaucoup de voitures traversent cet endroit sans s'arrêter alors que d'autres itinéraires sont possibles, aussi directs et surtout moins dangereux pour les résidents et les promeneurs et surtout les enfants du centre de loisirs.

À la suite du balisage provisoire, puis au travail de la commission infrastructure et réseaux, le projet va pouvoir se concrétiser, les travaux vont bientôt commencer.

André LAFFAIRE

*Adjoint chargé
des infrastructures voirie réseaux*

> NOUVEAU LIEU DE VOTE

Certains Cosnacais se sont posés des questions sur le changement de lieu des bureaux de vote : pourquoi désormais 3 bureaux ?

Depuis plusieurs années déjà, les 2 bureaux existants avaient des effectifs trop élevés par rapport à ce que la législation permet (soit environ 1000 électeurs par bureau). Ayant plus de 2400 électeurs inscrits sur les listes électorales, il était nécessaire de passer à 3 bureaux.

De ce fait, une réflexion a été menée par la municipalité pour envisager un nouveau lieu étant donné qu'il était impossible de posi-

tionner ces 3 bureaux de vote dans la salle polyvalente. Notre choix assez restreint (au vu de nos bâtiments communaux) s'est porté sur le groupe scolaire de Cosnac.

Le secrétariat de la mairie, avec le soutien des services concernés de l'Etat, ont œuvré pour permettre un nouveau découpage afin d'obtenir 3 bureaux cohérents aussi bien dans leur zone géographique que dans leur nombre d'électeurs.

Il a fallu ensuite aménager les 3 bureaux dans l'espace du groupe scolaire tout en gardant une proximité entre chacun d'eux. Les

élections Présidentielles nous ont permis de tester les aménagements, qui ont déjà évolué et le pourront encore.

Il nous a semblé intéressant d'avoir le même lieu de vote pour les trois bureaux, de disposer du nouveau parking de l'école et de permettre à certains électeurs de retrouver le chemin de l'école.

Karine MARTIN

*1^{re} adjointe au maire
déléguée aux affaires générales*

> TRAVAUX COMMISSION 2 : ASSOCIATIONS, COMITÉS DE SECTEUR

Les membres de la commission ont finalisé la procédure d'attribution des subventions aux associations

La formule de calcul évoquée lors de la réunion précédente met en évidence des critères positifs permettant d'acquérir des points transformables en euros et des critères négatifs ayant le rôle inverse. A la demande de monsieur le Maire, un des critères positifs "nombre de licenciés de moins de 18 ans" est retiré du calcul car il favorisait la subvention des associations disposant d'adhérents jeunes. La formule finalisée permet de calculer rapidement chaque subvention.

Cette dernière ne sera plus systématique, mais attribuée au regard d'une demande motivée de chaque association précisant l'usage de la subvention souhaitée. Un document "demande de subventions" associé, est à rédiger et à valider à la prochaine réunion de commission puis soumis au conseil municipal. Cette demande de subvention devra nous parvenir en mairie avant le 15 janvier de l'année d'attribution afin que chaque association ait pu comptabiliser leurs adhérents et que la commission puisse calculer le budget prévisionnel. La demande de subventions pour chaque association, doit comporter le "Compte de résultats" et la "prévision de budget".

Les critères d'attribution des subventions seront présentés aux associations lors de la réunion annuelle des présidents.

Sur décision du Maire, est exclu de cette procédure, le calcul de la subvention du comité des fêtes.

Bénévolat

Chaque association devrait posséder dans le meilleur des cas un président, un trésorier et un secrétaire. Sur les cinq dernières assemblées générales auxquelles nous avons assisté monsieur le Maire et moi-même, trois présidents ont manifesté leur volonté de cesser leur fonction immédiatement ou l'année suivante. Il est alors très difficile de trouver des remplaçants bénévoles ce qui met l'association en difficulté et peut conduire à une dissolution de celle-ci.

Le bénévolat est source d'inquiétude car si rien n'est envisagé, l'activité associative sera captée par le privé dont le coût annuel de prestation sera autrement plus élevé.

Cohabitation

La salle des anciens située sous le dojo était exclusivement utilisée par l'association de la «Rose des vents» les jeudis après-midi.

L'association «Questions pour un champion» n'avait pas de salle dédiée et les membres de

l'association devaient transporter leur matériel d'une salle à l'autre.

Monsieur le Maire en accord avec la présidente de l'association «la Rose des vents» a autorisé l'association «Questions pour un champion» à utiliser la salle des anciens les mardis et vendredis.

Une convention tripartite a été rédigée et signée par les deux présidents et monsieur le Maire. Mais, bien-sûr, « la Rose des Vents » reste prioritaire sur l'utilisation de cette salle.

Règlement intérieur de la salle polyvalente

La salle polyvalente est louée ou prêtée, ce qui occasionne des dégradations ou des défauts d'entretien. Cette situation augmente la charge de travail du personnel d'entretien ou des services techniques.

Afin de réduire cette charge, les membres de la commission proposent une nouvelle rédaction du règlement intérieur et de la convention. La commission a fourni les éléments permettant la nouvelle rédaction, Michel FALZON est chargé de la mise en forme. Ce document est en relecture avant de le soumettre à l'avis du conseil municipal.

Michel FALZON

*Adjoint en charge des associations
des comités de secteur et du sport*

> NOUVEAU GÎTE SUR LA COMMUNE



Virginie et Jean Perotti ont réhabilité le fournil situé dans le village du Puy de l'hort pour en faire un gîte de charme labélisé «gîte de France» pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à les contacter au 06 86 43 11 28



> CENTRE DE LOISIRS

Du 19 au 21 avril, le groupe des grands de l'accueil de loisirs de Cosnac est parti dans la Vienne, découvrir le site du Futuroscope.

Vingt enfants de 8 à 13 ans ont participé à ce voyage encadré par trois animatrices.

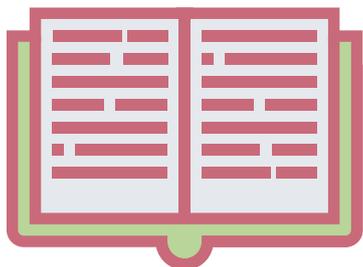
Les enfants ont participé activement à ce séjour et ont passé trois jours riches et intenses, tant dans le rythme que dans les sensations.

Ils ont donc eu le temps de tester beaucoup d'attractions comme « Arthur l'aventure en 4D, Danse avec les robots ... », de voir les magnifiques spectacles du parc et de rencontrer quelques personnages comme les Lapins crétiens.

Ainsi les petits Cosnacais ont passé une première semaine de vacances très agréable.



> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER : VIE SOCIALE



BIBLIOTHÈQUE

Mise en place d'un nouveau logiciel

Après une prospection effectuée auprès des bibliothèques départementales, la responsable de l'espace municipal de vie sociale, Céline Delbos, a trouvé et installé un logiciel libre de droit et gratuit.

Ce nouvel outil apporte de nombreuses améliorations dans la gestion de la bibliothèque: un service plus performant, simplifié tant pour les bénévoles que pour les usagers.

Bientôt, les usagers pourront également disposer d'un accès pour faire des réservations en ligne. Durant une semaine, des bénévoles cosnacois ont enregistré informatiquement les ouvrages détenus par la bibliothèque Georges-Cabanis de Cosnac, grâce au nouveau logiciel Waterbear.

Info Plus

Horaires :

mercredi : de 16 heures à 18 heures

samedi : de 10 heures à 12 heures

Tél. : 05.55.92.82.97.



SENSIBILISATION AU « DO IT YOURSELF »

Depuis plusieurs années, nombreuses sont les femmes à se détourner des produits cosmétiques conventionnels pour se lancer dans le « fait-maison ».

Propulsés par la tendance du « Do It Yourself » et par une envie de retourner au naturel, les cosmétiques maisons sont accessibles à toutes les bourses et relativement simples à fabriquer.

La décision de réaliser soi-même ses produits de beauté et ses produits ménagers s'inscrit généralement dans une démarche écologique plus globale et une volonté de respecter l'environnement en réduisant la production de déchets et en retournant à des produits « bruts » qui n'impliquent aucun mode de transformation polluant.

C'est dans cette démarche là que l'Espace de Vie Sociale a organisé le samedi 12 février et

le samedi 12 mars, deux ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits ménagers naturels en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Simple et ludique à réaliser, les produits n'en restent pas moins efficaces.



POINT CONSEIL BUDGET ET AIDE AUX DÉMARCHES

Familles rurales vous accompagne dans vos démarches

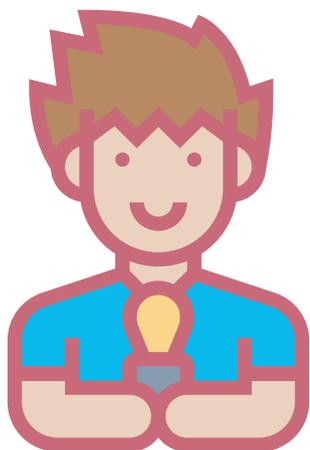
Depuis plus de 70 ans, Familles Rurales agit au plus près des populations vivant en milieu rural, grâce à un maillage territorial important, et des actions au plus près des familles qui n'ont pas toutes accès à l'information.

Depuis un an, la Fédération Familles Rurales de la Corrèze propose des permanences « Point Conseil Budget » et « Point de Médiation Numérique ».

La municipalité de COSNAC, via l'Espace municipal de Vie Sociale, a donc décidé de conventionner avec Familles Rurales pour la mise en place de permanences mensuelles gratuites et confidentielles. L'objectif commun est d'accompagner toutes les personnes désirant obtenir des informations et/ou des conseils sur la gestion de leur budget, mais également proposer un accompagnement aux usages du numérique, notamment pour les démarches en ligne (carte grise, impôts...), l'utilisation des outils (ordinateurs, smartphone...), ainsi que les problèmes liés à la consommation.

Permanences les 4^e mardis de chaque mois de 9h à 12h à l'Espace Municipal Adrien Teyssandier de COSNAC (prochaine permanence le 26 avril 2022) Pour venir à une permanence, prendre rendez-vous au 05 55 92 82 97 ou à centreteyssandier@commune-cosnac.fr



> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER (SUITE)**ATELIER RÉPARATION DE PETIT ÉLECTROMÉNAGER**

Nous vous rappelons qu'un atelier participatif, réparation de petit électroménager est proposé sur rendez-vous, les lundis après-midis à partir de 14h à l'Espace municipal A. TEYSSANDIER.

Pierre, bénévole cosnacais vous accueillera pour un moment convivial construit autour de la transmission de savoir-faire et de valeurs telles que l'entraide, la préservation de l'environnement et la lutte contre la surconsommation.

Renseignements ou prise de rendez-vous au 05 55 92 82 97

**SOUTIEN À L'UKRAINE**

Énorme succès de soutien à l'Ukraine. Karine Martin, première adjointe à la mairie de Cosnac, accompagnée de deux membres du Conseil municipal et de Céline Delbos, responsable de l'Espace municipal de Vie Sociale ont fait le point sur les dons des Cosnacais pour l'Ukraine.

Durant une semaine, un point de collecte avait été mis en place, par la mairie à l'espace municipal de vie sociale.

Le bilan des dons est totalement satisfaisant, plus de cinquante familles cosnacaises ont répondu présentes pour donner pour l'Ukraine, mais également l'Ehpad du château de Cosnac qui s'est joint à cette action.

Ainsi, les dons des cosnacais ont rejoint les autres dons des Corrèziens et des Français, qui ont fait preuve de solidarité pour le peuple Ukrainien.

**ATELIER THÉÂTRE**

Suite au récent partenariat avec la compagnie théâtrale Ankréation et à la volonté de la municipalité de développer le volet culturel sur la commune, l'Espace municipal de Vie Sociale proposera (en fonction du nombre d'inscrits) des ateliers théâtre dès septembre 2022.

Ces ateliers, animés par Ambre KUROPATWA (intervenante spécialisée cosnacaise) auront lieu les lundis scolaires :

- De 17h à 18h pour les enfants de 6 à 11 ans
- De 18h15 à 19h45 pour les ados
- De 20h à 21h30 pour les adultes

Comme pour toutes nouvelles inscriptions en septembre : 2 séances d'essai gratuites seront proposées.

Pour tous renseignements et/ou inscriptions, veuillez contacter le secrétariat de l'Espace municipal A. TEYSSANDIER au 05 55 92 82 97

> QUESTIONS POUR UN CHAMPION

Le club « Questions pour un Champion » de COSNAC a tenu son Assemblée Générale le dimanche 30 mars aux Garennes du Gour en présence de M. Gérard SOLER, Maire de Cosnac, et de M. Michel FALZON, maire-Adjoint en charge des Associations.

Nos membres sont venus en nombre pour se retrouver après deux années difficiles et à l'issue de l'ordre du jour.

Le bureau précédent a été reconduit et il a été décidé de reprogrammer le tournoi annuel à la date du samedi 05 novembre, date s'inscrivant dans le week-end de la Foire du Livre à Brive si les conditions sanitaires le permettent.

Nos séances hebdomadaires sur Cosnac, prévues le mardi de 14h à 16h30 et le vendredi de 17h30 à 20h00 se dérouleront, sauf

circonstances exceptionnelles, à la Salle des Aînés, à la suite d'un accord intervenu avec l'Association « La Rose des Vents »

Les personnes intéressées sont cordialement invitées, sans engagements particulier à assister ou à participer à l'une ou l'autre de nos séances de jeux.

> ASSOCIATION CYCLISTE COSNAC



Après avoir passé l'hiver à s'entraîner pour préparer la saison, les licenciés de l'AC Cosnac ont repris le chemin de la compétition.

Dès le 27 février, les hostilités ont été ouvertes à Cosnac même, lors du Trophée Départemental du Jeune Vététiste organisé par le club. Le soleil et la bonne ambiance ont fait de l'événement un véritable succès sportif et populaire. Avec plus de 110 coureurs au départ, l'AC Cosnac a su tirer son épingle du jeu : Raphaël Clémente se classe 3^e dans la catégorie benjamins, les jeunes filles Agathe Vauchamp et Keyliane Bosche occupent les deux premières places du podium dans leur catégorie, et, chez les cadets, on a assisté à un podium entièrement rouge et jaune grâce à Nathan Rousselle, Maël Barbarin et Rafaël Verlhac.

Les coureurs, jeunes et adultes, ont ensuite continué les compétitions tous les week-ends, lors de Coupes de France, d'épreuves « Massi », de Trophées Départementaux et Régionaux des Jeunes Vététistes, mais aussi avec des compétitions de descente et de cyclisme sur route. Ils n'ont pas manqué de s'y illustrer en réalisant de brillantes prestations. A l'issue des deux premières Coupes de France de VTT à Marseille et Guéret, Nathan Rousselle et Maël Barbarin se sont classés respectivement 23^e puis 26^e, et 96^e puis 71^e. Sur les épreuves régionales, les TRJV, de la catégorie poussins à cadets, le club enregistre de nombreuses participations et podiums. Il brille notamment par la présence en ses rangs de trois champions régionaux, Agathe Vauchamp, Rafaël Verlhac et Raphaël Clémente. On a également pu apercevoir le maillot de l'AC Cosnac sur les compétitions route avec la participation de Léo Cappy au Mini Tour Creusois : à l'issue des deux premières manches, il se trouve à la 9^e position du classement général. Les épreuves du trophée "Massi" ont aussi per-

mis aux coureurs de s'illustrer dans les différentes catégories.

Il faut dire que l'encadrement que leur propose l'AC Cosnac leur permet de mettre toutes les chances de leurs côtés. A chaque période de vacances scolaires, les encadrants Pascal Domme et Jean Charles Kientz organisent des stages en complément des entraînements du mercredi et samedi : en avril, le club s'est déplacé à Allasac pour réaliser un stage de trial.

Ce dimanche 1^{er} mai, les adhérents se sont tournés vers l'organisation de la Cosnacoise, une randonnée VTT et pédestre. Après neuf ans d'absence et sous un beau soleil, pas moins de 200 vététistes et 80 marcheurs étaient au rendez-vous et ont pu profiter des sept parcours proposés. Les cyclistes ont notamment pu profiter de nouveaux parcours concoctés par les bénévoles du club.

L'AC Cosnac allie ainsi la convivialité et l'aspect sportif grâce à la mobilisation de son bureau et de ses bénévoles.



> CLUB DE DANSE

École de Danse active depuis 1994 – Cours hebdomadaires de Danses de Salon (danses en couple) et Danses en Ligne et en Solo (ne nécessitant pas de partenaire).



En Septembre 2021, à la reprise de cette nouvelle saison danse 2021/2022, derrière cette longue période de restrictions et confinement sanitaire, danseurs et danseuses ont été très nombreux à nous rejoindre. Le cours des débutants est notamment très fréquenté ce qui est prometteur pour la bonne continuité de l'association.

Le Club de Danse de Cosnac, toujours actif et ravi de prendre part à la vie Culturelle de Cosnac, Brive et environs, est présent tous les deux mois sur le Kiosque Culturel de Brive, pour une animation danse.

Deux stages de danse, ouverts à tous, ont été proposés à Cosnac, dans la salle polyvalente, en Janvier et Mars 2022.

Notre prochain R.V d'animation sur la commune est programmé pour le Samedi 21 MAI



Danseurs lors de la fête annuelle de Cosnac

2022 : « Grande Soirée Dansante » avec orchestre de trois musiciens.

Au cours de cette soirée, afin de faire connaître nos activités, quelques danseurs, danseuses du Club de Danse proposeront au public un « Clin d'œil Dansant » avec 5 danses.

RENSEIGNEMENTS:

Jeanine SARGNAC

06 10 83 72 75

mail : jeanine.sargnac@orange.fr

www.facebook.clubdedansedecoscac.fr

www.club-danse-cosnac.fr

> COMITÉ DES FÊTES

Encore une tradition organisée par le comité des fêtes !

Depuis deux ans nous n'avons pas pu renouer avec cette tradition. Vous êtes venus nombreux partager notre traditionnel casse croûte gratuit du 1^{er} mai.

Cette matinée a été animée également par les « Jardins fleuris de COSNAC », une maquette du « Train Briviste Corrèzien », une exposition de voitures anciennes par le « RETRO MEYSSAC CLUB », un défilé de Harley Davidson avec des balades proposées par ces sympathiques bikers.

Tout au long de la matinée, la convivialité s'est invitée autour de cette frotte à l'ail.

Merci à tous pour ces animations.

A bientôt et suivez nous sur notre site : comitedesfetescosnac@e-monsite.com



> COSNAC FOOTBALL CLUB

Avec les qualifications des U10 à la finale départementale, des U17 en 1/2 finale de la Coupe de la Corrèze et des Séniors en finale du Challenge des Réserves qui aura lieu le dimanche 29 mai, le club se porte bien... N'oublions pas la sélection en équipe de la Corrèze de Clémence Lecoq, félicitations à elle...

Nous remercions encore une fois la Mairie, les associations et sponsors ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la réussite de notre tombola et nous ont permis de faire don de 400€ au Téléthon.

Le week-end des 11 et 12 juin aura lieu notre tournoi annuel de fin d'année au stade d'honneur pour les catégories U7, U9, et U11. N'hésitez pas à vous joindre à nous pour cette occasion, barbecue et convivialité au programme !

Déjà un an que notre nouveau bureau a pris place, notre assemblée générale aura lieu le vendredi 17 juin 2022. Lors de laquelle seront élus le Président et le Comité directeur. Nous comptons également sur votre présence et n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre nos équipes l'année prochaine !



Qualification des U10 à la finale départementale

Comme toujours, nous souhaitons remercier Monsieur le maire, les services techniques entretenant nos infrastructures, nos sponsors qui nous font confiance mais aussi tous les joueurs, les dirigeants, les membres du comité directeur et éducateurs qui par leur

engagement font du COSNAC FC le 5^e club autonome de la Corrèze.

Pascal Mirabeau

Président du COSNAC FC

> VÉLO CLUB DE COSNAC



Sortie hebdomadaire

Cette année encore le club du VC COSNAC a accueilli de nouveaux adhérents.

La saison 2022 des compétitions a redémarré pour le plaisir de tous.

Le maillot arboré du blason et du nom de notre chère commune est présent avec succès sur de nombreux évènements, en Corrèze mais également dans les départements limitrophes.



Course à Sergeac

En janvier dernier, le V.C.C a organisé une sortie inter-communale avec nos amis de JUILLAC.

Tous les samedis après-midi le V.C COSNAC organise une sortie vélo de route en partant du carrefour Rhin et Danube Malemort ou de l'église de Cosnac.

Tous ceux qui le souhaitent peuvent y participer avec ou sans licence.

Contact tél :
06 88 35 49 94

> MOTARDS RANDONNEURS CORREZIENS

L'association les motards randonneurs corréziens a prévu de nombreuses sorties en mai et juin.

Le 1^{er} mai nous avons participé à la frotte à l'ail à Cosnac organisée par le comité des fêtes, puis

Route Richard Coeur de Lion et arrêt à Busières Galland pour le vélorail et tyrolienne (sur la journée avec pique-nique).

- **14 mai** : visite du musée Jacques Chirac
- **La Rochelle et l'île de Ré** : hébergement à l'hôtel, sur le week-end de l'ascension.

- **Ecomusée de Cuzals**
 - **Sortie de 10 jours dans les Alpes** : à partir du 25 juin jusqu'au 2 juillet
 - **Musée Baster** : musée moto à Clermont
 - **Gouffre de Proumessac**
- D'autres sorties sont prévues en juillet et août.**

Les réunions de notre association se tiennent tous les 1^{ers} jeudis de chaque mois à la salle des associations de Cosnac à partir de 20 h. Les motards souhaitant découvrir notre association pour faire des sorties avec nous,

peuvent venir au bar les 2A, pour un départ vers 13h30 le Dimanche.

Notre site internet
www.motards-randonneurs-correziens.fr



Siège Social :
Mairie de Cosnac

> RANDO REVEIL

Quand RANDO REVEIL s'émerveille !

Un bébé geai au détour d'un chemin du côté de Vignols. Un petit bonheur parmi d'autres.

Vive la randonnée!

Nous marchons le jeudi et le dimanche, à la journée, entre 16 et 20 km, pique-nique tiré du sac, entre Corrèze, Lot et Dordogne, et toujours dans la bonne humeur.

Pour tout renseignement concernant l'association, contactez :

Sylvie Okupny 425, rue des Challins à COSNAC Tél : 06 56 74 41 77



> TENNIS CLUB DE COSNAC

Avec l'arrivée des beaux jours les animations sportives sont de retour ... et même si nous avons décidé de ne pas organiser le tournoi d'été cette année, le club de tennis de Cosnac s'implique dans les activités locales. Une de nos jeunes licenciées, Elena, a participé à l'événement «En avant les filles» organisé par le Comité Départemental de Tennis de la Corrèze. Cette animation, à base de jeux sportifs et de matchs, a rassemblé le temps d'une journée 14 jeunes filles de 8 à 11 ans issues de clubs corréziens.

En plus des participations de plusieurs licenciés aux différents tournois de tennis des alentours, nos joueurs se diversifient également avec la pratique du padel : Lucas et Anthony vont représenter en double le TC Cosnac au tournoi de padel P100 organisé le vendredi 29 avril par le complexe O'Padel à Brive. Enfin, suite au succès rencontré par

l'animation «tennis à l'école» l'année dernière, nous avons décidé de renouveler l'expérience en partenariat avec l'école de Cosnac. Ainsi,

plusieurs classes participeront à des cours de tennis en Mai et en Juin, encadrés par notre entraîneur diplômé d'état Xavier Baron.



En avant les filles

**VOUS ÊTES COMMERÇANT
OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC**

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la CABB :

Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

SHA.N'EAU PISCINES

Entretien, Dépannage, vente produits, accessoires, location
E-mail : sha.neau@orange.fr

SHA.N'EAU Distributeur Corrèze Diamand's CAR

Conseil, Vente, Rénovation, Nettoyage
Facebook : Sha.N'eau

Desage Jean-Jacques

06 27 95 03 29

400 montplaisir – 19360 Cosnac

**> AGENDA DES MANIFESTATIONS**

» **11-12 JUIN** : Tournoi annuel de foot pour les catégories U7-U9-U11

» **25 JUIN** : Marché des producteurs de Pays et feu de la Saint-Jean – Place du Pouget

» **3 ET 4 SEPTEMBRE** : Fête annuelle – feu d'artifice et Vide grenier

> ÉTAT CIVIL**ILS SONT ARRIVÉS**

16/12/2021 : **Milo** de Maïlys PRIGENT et Maxime BOIREAU
19/12/2021 : **Rachel** et **Raphaël** de Lucie TROTIGNON et Roch ROMERO
25/01/2022 : **Gaston** de Charlotte POMAREL et Thomas CURSAN
03/02/2022 : **Noé** de Pauline LAFEUILLE et Thomas LEFEBVRE
05/03/2022 : **Alessio** de Marion BORIE et Emmanuel PEREIRA
19/03/2022 : **Gabriel** de Manon ESPINASSE et José POLICARPO
31/03/2022 : **Anna** de Flavie BACHELET et Alexandre LAMY
01/04/2022 : **Léonie** de Ophélie BUGÉ et Mathieu TISSIER
07/04/2022 : **Jeanne** de Élodie DECHARRAUD et Jérôme COULANGE

PACS

11/03/2022 : **Jessica PICON** et **Ivan CHASTAGNER**

ILS NOUS ONT QUITTÉS

05/12/2021 : **Mohamed MECHEKHAR**
16/12/2021 : **Monique VINCENT** née MONTBAZET
10/01/2022 : **Raymond COSTE**
27/01/2022 : **François SAUVEZIE**
01/02/2022 : **Jackie MARCELLIN**
02/02/2022 : **Yvan DUTERTRE**
07/02/2022 : **Robert BOULE**
05/03/2022 : **Daniel MAGNAUX**

10/03/2022 : **Dominique LESTANI**

Nous avons une pensée pour Dominique et sa famille (CF lettre du Maire)



24/03/2022 : **Mireille MACELLIN** née GOYER
29/03/2022 : **Madeleine PERRAUDIN** née ESCURE
07/04/2022 : **Christian HOULGATTE**
16/04/2022 : **Marie-Thérèse VIDALEINQ** née GRANDE